

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA

Gazette des Familles

CANADIENNES ET ACADIENNES.

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 7.

Cap Rouge, Janvier 1876.

No. 3.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : M. L'ABBÉ PROVANCHER.

Le défaut d'espace nous force à remettre au prochain numéro divers articles qui n'ont pu trouver place dans celui-ci.

—000—

AUX ABONNÉS DE LA "GAZETTE".

Bon nombre d'abonnés de la *Gazette* n'ont pas encore renouvelé leur abonnement pour le présent volume ; leurs numéros sont là qui attendent l'ordre de partir. Nous les invitons à se décider au plus tôt, s'ils tiennent à conserver complètes les files de la *Gazette*, car nous allons bientôt diminuer le tirage proportionnellement au nombre de nos abonnés actuels.

On voudra bien comprendre que pour l'administration régulière de notre publication, il nous était impossible de tenir des comptes ouverts avec chaque abonné, pour la bagatelle de trois chelins ; de là la nécessité d'exiger le paiement d'avance. Cela n'a pas empêché toutefois que nous ayons adressé les numéros demandés par tout agent se croyant en demeure de faire rentrer les souscriptions plus tard. Autre chose est de communiquer avec un nombre assez restreint d'agents, et autre chose avec chaque abonné en particulier.

—000—

SUUM CUIQUE.

1. Le Saint Sacrifice de la messe est d'un ordre trop élevé pour être mis en ligne de comptes avec des intérêts matériels, et pour être offert comme prime, à l'instar d'un chromo ou d'une brochure, pour obtenir le paiement d'avance des abonnements.

2. Les Evêques, en recommandant une publication périodique, n'entendent nullement se rendre solidaires des écarts dans lesquels les rédacteurs pourraient tomber plus tard, et ce serait leur faire injure que de vouloir les en charger.

3. Les Evêques sont des personnages trop vénérables et trop dignes de considération pour s'en servir comme de paravents dans ses mésaventures.

4. Nous connaissons un certain *Mois de sainte Anne* qui après avoir reçu de confiance l'approbation d'un Evêque, a été ensuite, par ordre du même Evêque, censuré publiquement, du haut de la chaire, comme contenant des pratiques superstitieuses, avec injonction à tous ceux qui pourraient avoir ce livre entre les mains, d'enlever les pages où se trouvaient de telles pratiques, les avertissant qu'elles se rendraient coupables de péché, si elles entreprenaient d'en faire usage.

5. Une lettre d'un secrétaire d'une congrégation de Rome n'est pas un bref du Souverain Pontife.

A bon entendeur, salut !

MAXIMES GÉNÉRALES POUR BIEN VIVRE.

3. Tout ce qui vient de Dieu, prospérité, adversité, tout est bon et destiné à faire notre bien.

LOUISE LATEAU

SES STIGMATES ET SES EXTASES.

Esquisse à l'adresse des Juifs et des chrétiens de toute dénomination.

Par le Dr. AUGUSTUS ROHLING.

(Traduit de l'allemand par la *Catholic Review* de New-York, et traduit de l'anglais de cette Revue.)

(Continué de la page 47.)

III.

LES STIGMATES—ANALYSE SCIENTIFIQUE.

C'est un principe fondamental pour l'apologiste catholique, qu'il n'est pas libre d'attribuer un caractère de miracle à un événement quelconque, quelque merveilleux qu'il soit, sans un jugement scientifique clair et indubitable, que parmi les lois fixes et uniformes de la nature, il y en a quelques unes qui rendent impossible l'éventualité que tel événement pourrait être le résultat de quelque agent purement naturel. Il ne suffirait pas pour nous, de montrer que les lois de la nature, à présent connues, ne fournissent aucune explication du fait; car la question resterait encore à résoudre si, dans le cours du temps, d'autres lois non encore connues, ne pourraient pas être découvertes pour donner l'explication cherchée.

Nous demandons donc, si la science a si bien examiné certaines parties et aspects de la nature, qu'elle soit capable de démontrer à l'évidence que certaines lois naturelles existent, exemptes de toute variation ou interruption quelconque; car s'il en est ainsi, il suit que, comme la nature forme un tout systématique et bien ordonné, les résultats de toutes investigations subséquentes qui pourront être faites, quelque soit leur caractère, prendront leur place dans le système, comme de plus jeunes membres dans le cercle de la famille, côte à côte et en parfaite harmonie avec les vérités scientifiques de date antérieure. Si donc, on résout notre question dans l'affirmative, comme elle doit l'être, nous procédons à expliquer que nous reconnaissons comme miracles, les seuls événements qu'on peut

démontrer sans contesté être naturellement impossibles, ou, en d'autres mots, être en désaccord avec ces lois uniformes dont l'existence a été démontrée par la science. Car s'il est prouvé qu'un événement est de ce caractère, la conclusion inévitable est qu'il a été produit par une puissance surnaturelle, agissant en dehors du cours ordinaire de la nature, c'est-à-dire que c'est un miracle.

Et nous ne devons pas nous laisser détourner de cette conclusion par l'appréhension que de tels écarts du cours ordinaire de la nature peuvent entraîner des conséquences fâcheuses, et peut-être même, un dérangement de la stabilité générale du système des lois naturelles. Car, premièrement, l'existence d'un fait ne peut être affectée par les différents points de vue sous lesquels nous pouvons considérer sa nature, et l'existence du miracle, dans le cas présent, si nos preuves sont valides, doit être regardée comme un fait établi sans conteste. En second lieu, il est clair qu'une puissance supérieure qui peut agir en opposition avec les lois naturelles, ne peut être regardée comme contrariant l'ordre établi de la nature, sans référence aux conséquences possibles d'une telle opposition, ou comme incapable de confiner son opposition dans des limites suffisantes pour prévenir tout résultat désastreux.

Je procéderai maintenant à établir que, dans le cas de Louise Lateau, tout ce que le miracle peut exiger au point de vue scientifique le plus stricte, est rempli dans le saignement, dont les stigmates, comme nous l'avons vu, sont la source. Le traitement du Dr. Lefebvre poussé à ses dernières limites dans cette partie du cas, ne laisse rien à désirer, et nous verrons, en poursuivant le fil de son investigation, quelles sont les lois spéciales de la nature avec lesquels les événements merveilleux de Bois d'Haine sont en conflit.

.....
 Nous considérerons d'abord le parentage et la famille de Louise, et la relation de son cas avec certains caractères de maladie qu'on a voulu faire valoir.

Le père de Louise était un homme d'une constitution robuste et vigoureuse ; il mourut à 28 ans, d'une maladie qui avait éclaté subitement dans le voisinage. Il n'avait jamais souffert d'aucune affection nerveuse, ni d'hémorrhagie.

Sa mère aussi, est une personne de constitution robuste, à l'exception d'une maladie prolongée qui suivit la naissance de Louise, et d'une attaque subséquente d'inflam-

nation (pleuropneumonie), elle a été tout-à-fait exempte de maladies. Elle est d'un tempérament quelque peu bilieux, complètement étrangère aux impressions nerveuses, et comme son mari, entièrement exempte d'hémorrhagie et de toute teinte de maladie scrofuleuse ou dartreuse.

Les sœurs de Louise, sans être fortes, jouissent d'une bonne santé; elles aussi ont été exemptes de toute hémorrhagie, et de toute affection scrofuleuse, épileptique, histérique et nerveuse. Elles sont d'un caractère doux, et mènent une vie retirée, industrielle et religieuse. Et, enfin, les recherches qui ont été faites relativement aux antécédents de la famille en général, quant à la santé, ont établi qu'aucune théorie attribuant la condition de Louise à quelque maladie extraordinaire héréditaire, ne pouvait être soutenue un instant.

Louise elle-même, sans être robuste, a une bonne constitution, et jouit maintenant d'une excellente santé. Comme les autres membres de la famille, elle aussi, a été complètement exempte de scrofules et de toute autre condition malade. Depuis sa jeunesse, sa vie a été une vie de travail assidu; même depuis qu'elle a reçu les stigmates, la plus grande part des travaux pour la tenue de la maison, excepté les vendredis, a été sa partie; elle soigne un petit jardin en arrière de la maison, dans lequel elle pioche et plante; elle emploie le reste du temps à travailler au moulin à coudre. Elle est intelligente, mais presque entièrement privée d'imagination. Quant à son éducation, elle n'a été que cinq mois à l'école, sous un maître qui a été par la suite démis pour négligence et incapacité. Elle ne parle que le français, lit avec quelques difficultés, et écrit mal. Son caractère est doux et paisible; elle est singulièrement modeste, simple et droite, et sa candeur est telle qu'on a pu dire qu'elle était aussi transparente que le crystal.

(L'auteur s'étend ici longuement sur des détails de maladies qui ne peuvent guère intéresser que les médecins, nous nous contenterons de rapporter à cet égard les conclusions du Dr. Lefebvre, énumérant les caractères par lesquels le cas de Louise se distingue de tous ceux avec lesquels on a voulu l'assimiler.)

C'est ici, observe-t-il, le cas d'une jeune fille, dont aucun membre de la famille n'a jamais montré la plus légère tendance à l'hémorrhagie. Elle aussi, à l'exception de ses stigmates, est également exempte de toute telle tendance. Lorsqu'elle se coupe, on rencontre quelqu'un de ces petits

accidents si communs dans la vie journalière des personnes des classes laborieuses, l'écoulement de sang, comme en toute autre occasion, n'est pas excessif, ni par la quantité, ni par la durée. Et même la surface découverte d'une ampoule, produite un vendredi par des moyens artificiels, dans une juxta-position avec l'un de ses stigmates, "située, comme l'observe le Dr. Lefebvre, sur les mêmes tissus, traversée par les mêmes vaisseaux sanguins, ayant précisément la même étendue et la même configuration anatomique," ne saigne pas du tout.

De plus, le sang ne coule pas de l'ouverture de quelque coupure ou blessure antérieure, mais de la surface intacte de la peau. Le saignement n'a pas lieu non plus indifféremment des différentes parties du corps, mais de points nettement définis et invariables. Et on doit observer que ces points ne sont pas des places dans lesquelles, en égard à leur faible puissance pour supporter les plus petits vaisseaux sanguins des tissus environnants, l'hémorrhagie morbide est plus sujette à se montrer, comme par exemple, la membrane muqueuse ou peau fine qui tapisse à l'intérieur les narines et les passages des bronches. Au contraire, les surfaces d'où part le saignement, comme la paume des mains et la plante des pieds, sont précisément celles dans lesquelles, suivant les principes physiologiques abondamment consignés dans les records de pathologie, une hémorrhagie morbide ne se rencontre pas.

Enfin le saignement se montre les vendredis *et les vendredis seulement*—jour qui, il ne faut pas l'oublier, est consacré par sa connexion avec un événement religieux d'une importance transcendante, duquel la position des stigmates saignants tire sa mystérieuse signification.

Passant maintenant de la pathologie à la physiologie, nous verrons qu'elle fournit, s'il est possible, une preuve plus complète encore que, non seulement la science est impuissante à rendre raison du saignement stigmatique, d'après les lois naturelles, mais aussi qu'elle révèle ouvertement son impossibilité de le faire.

Les vaisseaux sanguins du corps humain constituent un système de tubes parfaitement clos, desquels, aussi longtemps qu'ils demeurent intacts, le sang ne peut s'échapper. Un simple fluide, tel que l'eau peut, à la vérité, passer à travers la substance dont se composent ces vaisseaux. Mais le sang n'est pas un simple fluide. Il contient, en addition à sa portion fluide, qu'on appelle *plasma*, certains petits corps connus sous le nom de corpuscules : ceux-ci sont de

deux espèces, les rouges et les blancs. Le plasma ou liqueur du sang, il peut-être utile de l'expliquer, est transparent et presque sans couleur comme l'eau. L'apparence rouge que présente le sang à l'œil nu est entièrement due à la présence des corpuscules rouges qui sont tenus en suspension dans le fluide incolore. Ce sont des cellules, de forme circulaire et aplatie, contenant une substance rougeâtre appelée *hématine*, qui leur donne leur coloration. Il est à peine nécessaire d'observer qu'ils sont excessivement petits; leur diamètre commun ne dépasse pas 1-3200 de pouce, et on en logerait plus de 10 millions dans un pouce carré. Mais ils peuvent, sans doute, être discernés avec un microscope, de même que le caractère incolore du fluide qui les porte.

Maintenant, quoique la portion fluide du sang puisse sans contredit passer à travers les vaisseaux sanguins intacts, les corpuscules ne le peuvent pas. Si bien que dans les affections morbides dans lesquelles le fluide transpiré, ce fluide n'est pas rouge, mais presque sans couleur, comme l'eau. Un rhume ordinaire en est un exemple démonstratif. Il y a, à la vérité, des maladies dans lesquelles l'hématine, ou la matière colorante du sang, est rendue libre par la rupture des corpuscules, et ainsi mêlée au liquide aqueux qui se colore en conséquence. Le fluide ainsi coloré par la diffusion de l'hématine, peut sans doute transpirer à travers des vaisseaux sanguins intacts, aussi aisément que dans sa condition incolore; mais comme dans ce cas il ne contient point de corpuscules, il manque de l'un des constituants essentiels du sang, et à proprement parler, ne peut être désigné comme sang, quoiqu'il présente la même apparence à l'œil nu; et son écoulement ne peut non plus, à la rigueur, être appelé une hémorrhagie.

Maintenant il a été établi par l'observation que, dans le cas de Louise Lateau, ce qui s'écoule des stigmates, n'est pas simplement le plasma rougi par la diffusion du contenu coloré des corpuscules, mais du sang dans le sens rigoureux du mot, les corpuscules eux-mêmes s'y montrant de la manière ordinaire.

On supposa autrefois que le tissu des vaisseaux sanguins était poreux. Mais depuis l'invention du microscope, cette supposition a été mise de côté; il est maintenant établi qu'ils sont dépourvus de pores; et voilà la raison pour laquelle le sang ne peut s'en échapper, sans qu'une rupture ou une incision intervienne.

Comme nous l'avons vu, ce qui s'écoule des stigmates

est du sang véritable ; les corpuscules s'y trouvent comme dans tous les saignements ordinaires, cependant aux endroits où il coule des vaisseaux à la surface de la peau, les loupes les plus puissantes n'ont pu découvrir aucune trace d'ouverture. Ne devons-nous pas reconnaître dans ce fait, que nous avons affaire ici à du surnaturel ? Il n'est pas nécessaire d'établir ici que l'impénétrabilité est une propriété naturellement inséparable de la matière, qu'aucune substance solide ne peut passer à travers une autre sans qu'elle n'y trouve, ou qu'elle n'y fasse d'ouverture.

Comme il est certain qu'aucune hémorrhagie ne peut avoir lieu sans la rupture de quelque vaisseau sanguin, nous pouvons maintenant examiner dans quels cas une telle rupture peut être produite. Ces cas peuvent se réduire à trois.

1o. Un changement dans les vaisseaux sanguins eux-mêmes, par lequel les vaisseaux mêmes se trouvent altérés. Lorsque cela arrive, la rupture du vaisseau et conséquemment l'hémorrhagie prennent place. Mais cela n'a lieu que pour les vaisseaux les plus fragiles, c'est-à-dire que ce n'est que dans les capillaires ou aux extrémités des artères et des veines qu'un changement qui produirait un tel résultat peut avoir lieu.

Cet affaiblissement des vaisseaux sanguins peut arriver de deux manières. Premièrement, lorsque l'organe dans lequel repose le vaisseau devient malade, par inflammation, par exemple, un cancer, ou autre cause semblable ; dans ce cas, l'influence de la maladie s'étend naturellement aux capillaires du voisinage. Mais même si le saignement stigmatique dans le cas de Louise Lateau provenait de la rupture des vaisseaux sanguins, la rupture dans ce cas ne pourrait être attribuée à cette cause ; car les endroits où les stigmates se forment chaque semaine, de même que les parties environnantes des membres dans lesquels ils se forment, sont aussi exempts de maladie que toute autre partie de son corps.

La seconde cause d'altération des vaisseaux sanguins est lorsque ces vaisseaux eux-mêmes sont affectés de maladie pouvant produire une dilatation ou une désorganisation du tissu dont ils se composent. Une simple dilatation des vaisseaux ne peut avoir beaucoup d'effet, car dans le cas des personnes âgées souffrant de catarrhes, une dilatation considérable des capillaires des membranes muqueuses a lieu, sans produire d'hémorrhagie. Mais quand les tissus se désorganisent, par la substitution de quelques cellules

graisseuses ou de quelque autre matière à la place de celle dont ils sont ordinairement composés, toute cause qui augmente au plus faible degré la pression du sang, produit la rupture du vaisseau et en conséquence l'hémorrhagie. Mais des changements de cette sorte, bien qu'ils aient lieu fréquemment dans les capillaires des intestins et du cerveau, sont très rares dans les capillaires de la peau, et ne se rencontrent jamais chez les jeunes gens.

En outre, il est tout à fait impossible qu'ils puissent avoir lieu dans le cas du saignement stigmatique tel qu'expliqué, en onze places différentes, avec la plus grande régularité, lorsque tout le reste du système capillaire demeurerait intact.

Virchow a fait remarquer que les vaisseaux sanguins nouvellement formés, sont plus fragiles que ceux parfaitement développés. D'abord, comme il le note, leurs tissus sont minces; et conséquemment les cas d'hémorrhagie sont plus communs chez les jeunes gens que chez ceux plus avancés en âge. On peut, peut-être, inférer que ce principe physiologique peut fournir l'explication du saignement stigmatique à peu près comme suit: "le saignement des stigmates a lieu chaque vendredi; chaque semaine, donc, la rupture d'un certain nombre de capillaires doit avoir lieu, et conséquemment de nouveaux capillaires doivent en conséquence être formés par la nature pour réparer ses pertes; ainsi dans la semaine suivante, ces capillaires nouveaux étant très fragiles, se rompent sous la pression du sang, et le saignement stigmatique en est le résultat." Mais évidemment, cette explication ne peut-être acceptée comme satisfaisante. Elle ne peut, d'abord, expliquer comment le saignement peut avoir eu lieu la première fois, le vendredi, 24 Avril 1868, lorsque tous les vaisseaux sanguins étaient sains et parfaitement développés. Ou comment, comme l'observe le Dr. Lefebvre, les stigmates des pieds furent formés le vendredi suivant, et les stigmates des mains le vendredi d'après. De plus, en supposant qu'on pourrait mettre cette objection de côté, quelle explication peut-on donner du fait que le saignement a toujours lieu exactement à des intervalles de sept jours? Il faut encore remarquer que quand une hémorrhagie résulte d'une condition malade des capillaires, elle ne dure jamais sans interruption durant une période de 10 à 24 heures. Et bien plus, quand une hémorrhagie a lieu par les capillaires de la peau, en des endroits où elle est saine, l'écoulement du sang s'arrête presque immédia-

tement ; car la peau diffère des membranes muqueuses, en ce qu'elle est abondamment pourvue d'une fibre contractile par laquelle les capillaires sont comprimés avec une force suffisante pour arrêter, après un très court intervalle, l'écoulement du sang.

2. Une autre cause d'hémorrhagie spontanée, peut venir de changements opérés dans le sang même ; comme la chose peut avoir lieu dans l'empoisonnement par le phosphore, dans l'usage excessif des boissons alcooliques, la morsure de serpents venimeux, comme les vipères, etc. Aussi dans différentes maladies dont le changement du sang est un caractère distinctif, comme par exemple, les affections scorbutiques, le purpura, le typhus, la fièvre jaune et beaucoup de maladies du foie, de la rate et des reins.

Depuis que la physiologie nous enseigne, comme nous l'avons vu, que le sang, dans le sens rigoureux du mot, ne peut s'écouler sans que les vaisseaux qui le contiennent soient rompus, la question se pose naturellement : que faut-il penser de ces cas d'hémorrhagie, rapportés par plusieurs observateurs sérieux, comme résultat d'une condition altérée du sang, lorsqu'aucune lésion des vaisseaux n'a eu lieu ?

Virchow, Nieymeyer, et d'autres physiologistes sont d'opinion que dans tous ces cas, une lésion des vaisseaux résulte de la condition altérée du sang. Le sang étant, comme ils l'observent, la source d'où les vaisseaux sanguins comme toutes les autres parties du corps tirent leur support, ces vaisseaux doivent souffrir de toute altération du sang lui-même ; ils sont en conséquence affaiblis, et devenant incapables de résister à la pression du sang, ils cèdent, et l'hémorrhagie s'en suit.

C'est là, sans doute, une vue exacte du cas : mais le point ne peut pratiquement affecter la question que nous considérons ici. Car même, s'il était vrai que dans les cas où la composition du sang a été altérée, une hémorrhagie pût avoir lieu sans aucune lésion des vaisseaux sanguins, il est hors de doute, au jugement unanime des physiologistes, que lorsque le sang est dans un état normal de santé, cette hémorrhagie ne peut avoir lieu ; cependant, en opposition à cette loi naturelle, l'écoulement stigmatique a lieu d'une surface absolument intacte, lorsque le sang est dans une condition tout à fait normale.

in continuera

UN MIRACLE DE PIE IX.

Un correspondant de Rome au *Courrier de Bruxelles*, en date du 21 novembre dernier, donne le récit suivant d'une guérison miraculeuse opérée par Pie IX.

“ Je suis en état, dit le correspondant, de vous raconter dans tous ses détails, et d'après les informations les plus sûres, la guérison miraculeuse qui a été opérée par le moyen de la bénédiction pontificale. Il s'agit d'une religieuse du Sacré-Cœur, la Rév. Mère Julie N....., fille d'un des diplomates les plus distingués de la Belgique.

“ Par suite d'une violente attaque de nerfs, la Rév. Mère Julie avait le bras droit entièrement paralysé et déformé, à tel point qu'il lui fallait le soutenir sur une planchette à l'aide de bandages. Les ongles de la main étaient devenus noirs et les os des doigts et du coude étaient déplacés et comme disloqués.

“ En vain les médecins avaient-ils conseillé à la malade le changement de climat dans l'espérance que ses douleurs en seraient au moins allégées. A Vienne, où elle se rendit d'abord, puis à Rome, où elle arriva vers la fin de septembre le mal ne fit qu'empirer.

“ Cependant la Rév. Mère Julie nourrissait une secrète confiance d'être guérie, et de l'être à Rome même, pourvu qu'elle pût voir le Saint-Père. Elle manifesta cette confiance à plusieurs de ses compagnes.

“ Une audience fut, en effet, sollicitée et obtenue le 19 octobre dernier. La malade, qui demeurait à la villa Lante, maison de retraite dirigée par les Dames du Sacré-Cœur, se rendit au Vatican, accompagnée par quelques religieuses et par une nièce de Sa Sainteté qui mène une vie retirée à la Trinité-du-Mont, établissement d'éducation que dirigent également les Dames du Sacré-Cœur.

“ Le Saint-Père, surpris d'abord de la demande de guérison qui lui était adressée, et peut-être aussi voulant mettre à l'épreuve la foi de la malade, lui dit : “ Ma fille “ je n'ai pas le don des miracles ” ; mais aussitôt il ajouta : “ Ayez confiance en Dieu, car rien n'est impossible à sa “ miséricorde. ” Cependant comme les religieuses, et en particulier la nièce du Saint-Père, insistaient pour que lui-même il voulût bien recommander la malade à Dieu et la bénir, le Pape se recueillit un instant en prière, les mains jointes et les yeux élevés au ciel, puis s'adressant à la malade : “ Ma fille, ayez la foi, lui dit-il, cette foi qui

“ transporte les montagnes.” Il lui répéta plusieurs fois les mêmes paroles, et lui ayant demandé son nom, il en prit occasion pour insister de nouveau sur la foi : “ Sainte-Julie, dit-il, donna sa vie pour Jésus-Christ et elle prouva par son martyre combien sa foi était ardente.” Ayant ensuite pris l’anneau de la profession religieuse que la malade portait à la main gauche, le Saint-Père le bénit et le lui fit placer à la main droite.—“ A cet instant même, raconte la Révérende Mère Julie, je sentis la vie renaître dans la partie paralysée et le sang circuler de nouveau dans tout le bras droit.” Le Pape lui recommanda alors de faire le signe de la croix, mais instinctivement et par suite de l’habitude acquise elle allait le faire de la main gauche : “ Non, non, pas comme cela, dit le Saint-Père, il faut faire le signe de la croix de la main droite, un signe de croix catholique.” Et en effet, la Rév. Mère Julie put se signer de la main droite, quoique hésitant encore et avec quelque difficulté. Sur l’ordre du Saint-Père, elle fit un second signe de croix, et cette fois sans la moindre hésitation, et d’une manière parfaite. Elle était guérie. De retour à la villa Lante, la Rév. Mère Julie a pu écrire, le jour même, une longue lettre de remerciement au Saint-Père, et elle l’a écrite avec cette même main qui, quelques heures auparavant était paralysée. La guérison ne laisse rien à désirer. Les ongles de la main ont repris leur couleur naturelle et les os des doigts et du coude se sont remis d’eux-mêmes à leur place normale.

“ C’est sans doute à la réserve par trop prudente et modeste des Dames du Sacré-Cœur qu’il faut attribuer le silence qui a été gardé jusqu’ici sur ce fait prodigieux. J’en ai eu la première nouvelle, il y a quelques jours, par le médecin même qui avait soigné la Rév. Mère Julie. Plusieurs personnes me l’ont ensuite confirmé. Enfin, j’ai puisé les renseignements exposés ci-dessus auprès des religieuses mêmes qui avaient accompagné la malade à l’audience. Il était temps que la vérité toute entière fût divulguée à la gloire de Dieu et de son Vicaire.

LE TIERS-ORDRE AUX URSULINES DES TROIS-RIVIÈRES.

On écrit des Trois-Rivières aux *Annales Franciscaines* de Paris.

“ Depuis 1873, notre communauté a le précieux avantage de faire partie du Tiers-Ordre de St. François. Je viens vous prier, mon Rév. Père, de recommander au pieux souvenir des tertiaires trois de nos sœurs décédées et de publier les lignes suivantes sur la dernière d'entre elles, ma sœur Marie Ursule, décédée le 9 mai dernier.

“ Notre regrettée sœur Marie-Ursule, dans le siècle Sara Chase, était du New-Hampshire, Etats-Unis. Convertie à la foi catholique à l'âge de 40 ans par Mgr. de Cheverus, elle eut ensuite pour guide spirituel le Père H. V. Barber, Jésuite et membre de cette famille bénie qui, convertie par le même évêque, se consacra toute entière au Seigneur : le grand-père, le père, et le fils dans la Compagnie de Jésus, la mère et les filles chez les Visitandines et chez les Ursulines. (1)

“ Notre bonne sœur entra chez les Ursulines de Boston en 1828, et Mgr. Fenwick reçut ses vœux le 10 avril 1830. L'incendie de ce monastère en 1834, procura à notre communauté l'avantage de posséder cette fervente religieuse, que nous considérons comme une puissante protectrice de notre monastère. Sa piété était tendre et solide ; son humilité profonde lui faisait toujours rechercher les offices les plus répugnants à la nature. Non contente de servir à son tour au réfectoire, elle demandait à remplacer ses sœurs, prétextant pour cela sa bonne santé.

“ Malgré son grand âge et l'épuisement de ses forces, elle descendait tous les jours, hors le temps de ses maladies, pour faire la sainte communion. Son respect pour le

(1) Le Père Barber, était d'abord ministre protestant ; il avait un fils et quatre filles. Converti à la religion catholique par la lecture de la vie de St. François-Xavier, sa famille suivit son exemple. Il entra avec son fils au collège de Georgetown, près de Washington, et sa femme avec ses filles dans un couvent de Visitandines, de l'autre côté du Potomac. Le père et la mère prononcèrent leurs vœux de religion à la même messe, en présence de leur cinq enfants. Le fils, qui vit encore, est, de même que son père, prêtre et jésuite, et les filles qui suivirent l'exemple de leur mère, se firent aussi toutes quatre religieuses. Deux de ces filles, après l'incendie du monastère des Ursulines de Boston, en 1834, vinrent en Canada avec la sœur Marie-Ursule. L'une resta au monastère des Trois-Rivières, et l'autre à celui de Québec. Elles sont toutes deux décédées aujourd'hui.—*Note du Rédacteur.*

Saint-Sacrement était si grand que, pendant les dix années de son séjour à l'infirmerie, elle s'est toujours couchée sur le même côté, afin de rendre hommage, même pendant son sommeil, à l'Hôte divin du Tabernacle. Ne pouvait-elle pas dire, avec l'Épouse des Cantiques : *Je dors, mais mon cœur veille ?* Elle nous disait souvent : " Que je suis reconnaissante au Bon Dieu de m'avoir donné un petit coin près de lui ! " L'infirmerie est, en effet, contiguë à la chapelle.

" Elle aimait tant Notre Seigneur, que la vie lui semblait pénible. Si on est dispensé du jeûne, disait une sœur au commencement du carême, on n'est pas dispensé pour cela de faire pénitence. Sœur Ursule se retourna vers moi et me dit : " Ah ! c'est une bonne pénitence de rester sur la terre."

" Son obéissance était si grande que ses supérieures étaient obligées d'user de beaucoup de réserve en lui donnant des ordres ; souvent elle prévenait leurs intentions. Le jour même de sa mort, je suis entrée à l'infirmerie avant la messe. La voyant fatiguée, je lui demandai si elle voulait se lever, espérant que ce changement la reposerait. Or c'était un dimanche, elle crût que je désirais qu'elle entendit la messe assise. Aussitôt elle se mit en devoir de quitter son lit, et se fit asseoir sur sa chaise ; mais se sentant défaillir, elle me regarde avec des yeux mourants et me dit qu'elle était incapable de rester plus longtemps. Nous reconnûmes alors son héroïque obéissance.

" En 1873, elle fut atteinte d'une grave maladie et reçut les derniers sacrements. Or un jour que M. Caron, Grand-Vicaire et notre chapelain, devait s'absenter, il lui dit de bien prendre garde et de ne pas mourir, parce qu'elle n'en avait pas la permission.

" Quelques jours avant l'Ascension, cette année, notre bon Père vint à l'infirmerie, visita les malades, et comme sœur Ursule en était du nombre, il lui dit qu'il lui permettait d'aller au Ciel à l'Ascension. Notre chère sœur le remercia avec bonheur, ajoutant avec l'expression d'une joie ineffable : " Oh ! comme il est bon ! "

" Le 3e jour de l'octave, pendant que nous chantions au chœur le *Magnificat*, sœur Ursule remettait sa belle âme entre les mains de Dieu, les yeux attachés sur l'image vénérée du Sacré-Cœur. Elle était dans la 89e année de son âge."

LE SACRE DE MGR. MOREAU.

Tel qu'annoncé, le sacre de Mgr. Moreau, quatrième évêque de St. Hyacinthe, a eu lieu dans la cathédrale de cette ville le 16 du courant, au milieu d'un concours immense du clergé et des fidèles.

Mgr. l'Archevêque de Québec était le prélat consécrateur ; il était assisté du rév. M. Tétrault, du séminaire de St. Hyacinthe, comme prêtre assistant, et des révds. Michon, curé de St. Antoine et Laroche, curé de St. Roch, comme diacre et sous-diacre.

L'évêque élu avait pour assistants : Mgr. Laffèche, évêque des Trois-Trois-Rivières, et Mgr. Fabre, coadjuteur de l'évêque de Montréal ; Mgr. Moreau avait de plus pour chapelains : M. Ag. Moreau, son frère, curé de St. David, et M. Champoux, son cousin-germain, curé de St. André Avellin.

Le sermon de circonstance a été donné par le rév. M. O'Donnell, curé de St. Denis. L'orateur sacré a littéralement tenu suspendue à ses lèvres l'attention de l'immense auditoire pendant les trente-cinq minutes qu'il a parlé. Il a surpassé dans la circonstance l'attente de ceux qui connaissaient déjà son talent pour la prédication, et étonné ceux qui l'entendaient pour la première fois. L'auditoire paraissait parfois comme électrisé, comme lorsque l'orateur nous montrait les Bazile, les Athanase, avec les évêques d'Allemagne de nos jours, sous les coups de la persécution ; ou lorsque, cherchant un type de fermeté, de constance, de confiance en Dieu comme modèle des Evêques, il esquissait à longs traits la vie de l'immortel Pie IX, le chef même des Evêques.

A part des quatre Evêques occupés officiellement, on remarquait encore dans le chœur, Messeig. : Rapp, ancien évêque de Cleveland, de Goesbriand, évêque de Burlington, McNeirney, administrateur d'Albany, Langevin, évêque de Rimouski, Racine, évêque de Sherbrooke et Duhamel, évêque d'Ottawa. Mgr. Jos. Laroque, s'étant donné une entorse au pied la veille, n'a pu assister à la cérémonie.

A part les 10 évêques présents, on comptait encore au chœur 162 prêtres des divers diocèses de la province ecclésiastique et des Etats-Unis.

La cérémonie commencée à 8½ heures était terminée à midi.

Un splendide dîner fut ensuite donné à ce nombreux clergé dans l'une des salles de l'Hôtel-Dieu, par les dames de la ville. Ces dames voulurent non seulement en faire les frais, mais encore servir elles-mêmes à table. Une cinquantaine de dames et demoiselles, toutes en robes noires avec tabliers blancs, s'empressaient autour des convives, plutôt pour prévenir leurs besoins que pour y répondre.

Parmi les différents cadeaux offerts au nouvel évêque, on remarquait un superbe calice en vermeil que la paroisse de Bécancour, paroisse natale de Mgr. Moreau, nous avait chargé de lui présenter, conjointement avec le rév. M. Malo, curé actuel de cette paroisse et M. l'artiste A. Rho.

Nous donnerons le texte de cette adresse dans notre prochain numéro, ainsi que d'autres détails.

—ooo—

RECETTES.

EXEMPTER DE LA ROUILLE LES INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Tous les instruments en fer ou en acier que l'on couvre d'une couche de saindoux fondu dans lequel entre un quart de résine, sont exempts de la rouille. Ainsi, pour une demi-livre de saindoux, mettez deux onces de résine.

RENDRE LE CUIR DES CHAUSSURES D'HIVER IMPERMEABLE A LA NEIGE ET A L'EAU.

Prenez 1 once de cire jaune et $\frac{1}{2}$ once de belle graisse de mouton, faites les fondre et mijoter un peu dans un pot de terre vernissé.

Quand le mélange est bien fait, retirez-le du feu, et tandis qu'il est encore chaud, mais non bouillant, étendez-le avec l'éponge ou la brosse sur vos chaussures, que vous laissez toute la nuit à une chaleur douce, afin que l'enduit pénètre bien le cuir. Le lendemain matin vous enlevez avec un morceau de flanelle ce que le cuir n'a pas absorbé, et vous pouvez cirer vos chaussures; au bout de quelques jours, le cuir reluira aussi bien qu'avant d'avoir reçu cette préparation.

—Opinion Publique.

—ooo—

LA MAISON DE LA STE. VIERGE.

C'est à Lorette, près de Rome, que se trouve la *Santa Casa*, comme disent les Italiens, la Maison Sainte, la chétive demeure où a vécu la Sainte Famille, où est né le Sauveur des hommes. Elle y a été transportée par une suite de miracles. Les mains des anges l'ont transportée d'abord à la ville de Tersatz, en Illyrie, l'an 1291 ; trois ans après, au commencement du règne de Boniface VIII, elle passait, soutenue par le ministère des esprits célestes, sur les terres d'Ancone, près de la ville de Recanati, dans un bois de cette colline, où, après avoir changé trois fois de place, dans l'espace d'une année, elle a, par un effet de la Providence, fixé son séjour à Lorette. Cette humble demeure, illustrée par tant de grands événements, sanctifiée par tant d'actes de vertu, est d'une simplicité extrême. Elle a trente pieds de longueur, treize de largeur et à-peu près autant d'élévation ; elle est entourée d'un revêtement de marbre, qui la recouvre entièrement sans la toucher. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'elle repose simplement sur le sol, et que le terrain se trouvant inégal, une partie de cette maison ne repose sur rien, ce qui ne l'empêche pas de se maintenir dans un état parfait de conservation. On y conserve précieusement une armoire et trois petites écuelles en forme de tasse qui ont servi à la Sainte Famille, et, par conséquent, à l'enfant Jésus. Sur le côté est placé un autel, celui-là même sur lequel St.-Pierre a célébré. Sur cet autel on lit en lettres d'or l'inscription suivante : *Hic verbum caro factum est* : c'est ici que le Verbe s'est fait chair. Audessus de l'Autel, enfin, est placée l'antique et auguste statue de la Bienheureuse Vierge Marie tenant l'Enfant Jésus dans ses bras ; elle est en cèdre du Liban et a été faite de la main de l'Évangéliste St.-Luc, qui était tout à la fois écrivain, peintre, sculpteur et médecin.

LA SŒUR DE CHARITÉ

Un soldat était agonisant dans un des hôpitaux de New York. Un prêtre tâchait en vain de gagner son âme à Dieu, en lui parlant de Dieu, du jugement, du ciel et de l'enfer. Le pauvre mourant n'avait jamais entendu sa mère lui parler de ces vérités; il n'y comprenait rien... "Monsieur, dit il au prêtre, je ne sais qui vous êtes, ni ce que vous voulez; je n'ai jamais vu, ni entendu parler de Dieu, d'enfer et de démons, mais j'ai entendu parler d'anges, et qu'il y en ait, je le crois. Voyez-vous là-bas, lui dit-il, en montrant une sœur de charité, cette fille au grand bonnet blanc; celle-là, c'est un ange; si elle croit ce que vous dites, je le croirai aussi." La bonne sœur, appelée, eut bientôt raison de l'ignorance de celui qui la trouvait un ange. Fortifié par les sacrements, il expira doucement, les yeux fixés sur le crucifix que lui présentait la servante de Jésus-Christ, et probablement le premier ange qu'il aura rencontré au-delà de la tombe, lui aura paru bien ressemblant à la fille au grand bonnet blanc.

—ooo—

LE POUVOIR DE LA SOUFFRANCE.

Un jour, dans une instruction familière, un prêtre dit ces paroles: "Voulez-vous convertir une famille? Amenez au milieu d'elle une âme qui sache souffrir.

"Voulez-vous le retour à Dieu d'une âme qui vous est chère? Souffrez pour elle."

Elles furent entendues par une enfant du peuple qui venait de faire sa première communion. Comment put elle les comprendre? C'est le secret de Dieu.

La pauvre enfant avait vu souvent pleurer sa mère, et elle rougissait de honte, quand le soir, presque tous les soirs, son père rentrait abêti par le vin.

Le jour où lui fut révélée la force de la souffrance, elle embrassa sa mère avec une effusion de tendresse qui fit tressaillir l'épouse malheureuse, et lui dit: "Maman,

soyez contente : bientôt allez, papa ne vous fera pas pleurer."

Et le lendemain, au repas du midi, le seul qui réunissait la famille; l'enfant accepta le potage, un morceau de pain et elle refusa tout le reste.

—Tu es malade ? dit la mère étonnée.

—Non maman.

—Manges donc, dit le père.

—Pas aujourd'hui.

On crut à une caprice, et on voulut punir l'enfant qui était couchée et qui ne dormait point, elle l'entendit blasphémer, et elle se mit à pleurer. C'était la première fois que le *blasphème* lui arrachait des larmes.

Le lendemain, comme la veille, elle refusa. pendant le diner, toute autre nourriture que du pain et de l'eau.

La mère s'inquiète, le père se fâche.

—Je veux que tu manges, dit-il en colère.

—Non, répond l'enfant avec fermeté, non, tant que vous vous enivrerez, que vous ferez pleurer ma mère et que vous blasphémerez ; je l'ai promis au bon Dieu et *je veux souffrir pour qu'il ne vous punisse pas.*

Le père baissa la tête. Le soir, il rentra calme, et la petite fut charmante de gaieté, d'entrain et d'appetit.

Mais l'habitude entraîna encore le père. Le jeûne de l'enfant recommença. Cette fois le père n'osa rien dire ; seulement une grosse larme roula sur sa joue, il cessa de manger ; la mère, elle aussi, pleurait ; seule l'enfant restait calme.

Et lui se levant, et pressant sa fille dans ses bras.

—Pauvre martyre, tu feras toujours ainsi ?

—Oui, papa, jusqu'à ce que je sois morte ou que vous soyez converti.

—Ma fille, ma fille, je ne ferai plus pleurer ta mère.

—(*Le Dimanche d'Amiens.*)

—ooo—

INFORMATIONS.

ÉDUCATION.—Si l'on pouvait juger du degré d'instruction d'un peuple par le nombre de ses enfants qui fréquentes les écoles, notre Province tiendrait un haut rang dans l'échelle.

comme le montre le tableau suivant. Sur 100 individus de la population totale, fréquentent les écoles :

En Angleterre.....	7
En France.....	11
En Prusse.....	16
Province de Québec.....	19
Etats-Unis.....	20
Ontario.....	27

NOMINATION.—M. John Roupore, ex-représentant du comté de Pontiac, a été nommé agent d'émigration à Lévis, en remplacement de M. Thom, décédé.

NAVIGATION D'HIVER.—Le *Progrès*, steamer appartenant à la compagnie de navigation du St. Laurent, doit bientôt faire un voyage de Québec à Halifax et retour, afin de constater la possibilité de naviguer le St. Laurent en hiver.

LE JUBILÉ.—On sait que le jubilé de cette année, qui doit finir le 31 décembre, est le jubilé ordinaire et régulier, qui a lieu tous les vingt-cinq ans. En 1850, époque à laquelle expirait une période de vingt-cinq ans, l'année jubilaire ordinaire ne fut pas publiée, pour la raison que le Pape était exilé de Rome; et de plus, parce que récemment l'on avait célébré un des jubilé extraordinaires susdits. Par conséquent, l'on compte maintenant cinquante ans depuis la célébration du dernier jubilé qui eut lieu en 1825, et à cette même époque, l'on comptait aussi cinquante ans depuis le jubilé précédent, célébré en 1775. Car l'état de trouble où se trouvait l'Europe au commencement de ce siècle, par suite de la révolution française et des guerres de Napoléon 1^{er}, avait empêché la célébration de ce jubilé en l'année 1800. Celui-ci est par conséquent le jubilé ordinaire célébré sous le pontificat de Sa Sainteté Pie IX.

LOUIS RIEL.—Si nous en croyons *Le Phare des Lacs*, Louis Riel, l'ancien chef du gouvernement provisoire de Manitoba, condamné à cinq années d'exil par le gouvernement gris-rouge d'Ottawa, serait actuellement teneur de livres à St. Paul (Minnesota).

UN GOUVERNEUR CATHOLIQUE.—Le Maryland vient d'élire un gouverneur catholique, un des petits fils de Patrick Carrol, qui fut un des signataires de la déclaration de l'Indépendance.

JUIFS.—Des 5,000,000 de juifs qui existent encore aujourd'hui, on estime que 120,000 se trouvent en Amérique, 46,000 en France, 300 en Irlande et 25 en Norvège. En Pologne, on compte un juif sur 7 habitants, et un sur 25 dans le Haïbourg, en Roumanie et en Australie.

LE DICTIONNAIRE DE WEBSTER.—Nous avons reçu le *Dictionnaire sans abréviations de Webster* ; c'est un superbe volume, solidement relié. Nous avons pu nous convaincre par nous-même qu'il n'y avait rien d'exagéré dans tout ce que l'on a dit de ce dictionnaire, le plus parfait qui existe de la langue anglaise. Ses particularités relatives aux sciences, y sont traitées par des auteurs entendus. Ce volume ne renferme pas moins de 14,000 mots et de 3,000 vignettes, sans compter une quinzaine de planches en chromos. *Voir l'annonce à la couverture.*

UNIVERSITÉS LIBRES DE FRANCE.—On sait qu'en France le gouvernement avait monopolisé l'enseignement supérieur, et que les jeunes gens, très souvent, en voulant parvenir aux grades universitaires, se trouvaient exposés à faire le naufrage de leur foi avec les professeurs libres-penseurs, athées mêmes qu'ils avaient pour maîtres, et celui de leurs mœurs dans le contact de condisciples dissolus, abandonnés à eux-mêmes sans aucune surveillance. Il n'y a encore que quelques mois qu'on vient de permettre aux évêques d'ériger eux-mêmes des universités, et déjà à Paris, à Angers, à Lyon, ces universités catholiques s'ouvrent comme par enchantement. Les fonds viennent de tous côtés, et de nombreux élèves s'empressent de s'y faire inscrire. Les professeurs des universités d'état frémissent de rage de se voir ainsi délaissés, et ne craignent pas peu la concurrence que l'on va leur faire. Aussi tâchent-ils d'allécher les élèves par tous les moyens, mêmes les moins délicats. Le professeur Accarias, de Paris, disait aux élèves : " MM. nous ne voulons pas ici, comme le font les cléricaux, prolonger l'enfance ; en dehors de l'école, vous serez libres de toute surveillance, etc." Le professeur Rouget, à Montpellier, a dit entre autres choses : " qu'il aimait mieux être un singe perfectionné qu'un Adam dégénéré. Il a nié la création par un être suprême. C'est l'homme civilisé qui est aujourd'hui le Dieu de la nature, etc."

BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.—Le Pape vient d'envoyer une bénédiction apostolique spéciale à M. P. B. A. Harper, l'un des rédacteurs de l'excellent journal catholique le *New-York Tablet*.

NOUVELLES POLITIQUES.—M. Rouleau, conservateur, dont l'élection avait été annulée à Dorchester, a été réélu à une très-forte majorité contre le Dr. Morisset.

Mr. Benoit qui, deux fois s'était vu privé de son siège à Chambly par la corruption exercée par Mr. Jodoin, a vu ce dernier disqualifié, et a été réélu à une forte majorité contre le Dr. Fortier.

L'élection du comté d'Argenteuil ayant été annulée le Dr. Christie, se donnant comme indépendant, mais que les libéraux réclament cependant, a été élu par acclamation.

Mr. P. A. Tremblay, surnommé le *pauvre et nécessiteux*, parce qu'il a juré devant une cour être tel, a vu son élection annulée à Charlevoix ; il se présente de nouveau, ayant pour

adversaire l'Hon. H. Langevin. La lutte est des plus vives et l'on se promet la victoire des deux côtés. (1)

M. Cauchon est entré dans le ministère fédéral en remplacement de M. Fournier, fait juge de la Cour Suprême. Ayant servi et renié tous les partis, son arrivée au pouvoir a été généralement mal vue, ses partisans politiques mêmes la subissant, mais ne la demandant pas. Il a été réélu par acclamation à Québec-centre, par ce que les électeurs de cette division faisaient abstraction de la personnalité pour ne voir que le ministre, dont ils attendent une puissante protection pour l'avantage de la vieille cité.

L'élection de Mr. Cameron à la Chambre locale, vient d'être annulée.

L'OPINION PUBLIQUE.—Mr. G. E. Debarats vient de se charger de la direction de cette excellente publication. Il donne la liste de ses collaborateurs, parmi lesquels on compte les plumes les plus estimées de cette Province.

DR. C. SAMSON.—Le Dr. Samson vient d'annoncer qu'il cessait de faire partie de la rédaction du *Journal de St. Roch*; nous faisons des vœux pour que le Dr. accepte bientôt une autre position dans la presse, car c'est tout à la fois une plume habile, exercée et franchement catholique.

LA SAINTE ENFANCE ET LE XIXe Siècle.—Mr. Sarcey ayant avancé dans le *XIXe Siècle*, journal impie de Paris, que l'argent que l'on prélevait pour la Ste. Enfance n'était pas destiné à cette œuvre, qu'il n'existe pas de petits Chinois ainsi abandonnés, et que les sommes ainsi prélevées étaient employées au profit d'établissements d'éducation ecclésiastique, M. l'abbé de Girardin, directeur de la Ste. Enfance, à Paris, a de suite intenté une action à ce journal pour dommages-intérêts, et le tribunal a condamné Mr. Sarcey l'auteur de l'écrit avec Mr. About le gérant du journal, à 700 francs d'amende et 1000 francs de dommages-intérêts.

Pour tous les chrétiens, dit un journal Parisien, la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse; mais pour les libres-penseurs c'est la crainte de l'amende et la prison. La religion sait souffrir les détractions et les calomnies, mais il devient parfois nécessaire de recourir à des moyens de rigueur pour réprimer les scandales.

Puisse cet exemple servir à tous les imitateurs du *XIXe Siècle*.

TEMPS DURS.—On se plaint dans toutes nos villes de la souffrance de la classe ouvrière. A Montréal, Trois-Rivières, Sorel, etc., on a organisé des comités de secours pour donner de la soupe à ceux qui faute d'ouvrage, se trouvent ainsi dans le besoin. Québec est peut-être celle de nos ville qui a souffert le

(1) M. Langevin a triomphé avec une forte majorité.

moins cette année, parceque l'ouvrage n'y fait pas complètement défaut ; 17 bâtiments en construction occupent la plupart des ouvriers résidents. Ajoutons aussi que le Lt.-Gouverneur Caron, et le Maire M. Murphy, ayant supprimé l'un et l'autre les bals qu'il était de coutume de donner au jour de l'an, le premier a pu verser \$1,200 et le second \$500 dans la caisse des pauvres. Ces exemples de charité méritent d'être signalés à tous égards, et les pauvres devront prier le Ciel, de récompenser par d'abondantes bénédictions de tels actes de générosité.

—000—

NÉCROLOGE DU MOIS DE DÉCEMBRE.

DAME CHERRIER.—A Montréal, le premier de décembre, âgée de soixante dix-huit ans, Dame MARIE MÉLANIE QUESNEL, épouse de Côme Séraphin Cherrier, écuyer, C. R., et mère du juge Coursol.

RÉVDS. MURPHY ET LYNCH.—Samedi après midi, le 4, deux jeunes prêtres, le Rév. M. MURPHY, Rédacteur du *True Witness* et le Rév. M. LYNCH, autre écrivain distingué, de Terrebonne, partaient de Montréal pour se rendre à Sainte Thérèse. Arrivés à l'hôtel Lajeunesse, au Sault au Récollet, ils se décidèrent après avoir pris le souper à y passer la nuit. L'hôtel, une grande maison à 2 étages, était éclairé au moyen d'un appareil à gaz fabriqué avec de la gazoline. Les deux prêtres venaient de se mettre au lit, lorsque le feu éclata dans la chambre où se trouvait l'appareil à gaz, et en un instant toute la maison fut parcourue par la flamme. Un des fils Lajeunesse n'arracha sa mère au danger qu'en l'emportant par une fenêtre avec beaucoup de difficultés, et les deux prêtres, probablement asphyxiés par la fumée avant d'avoir pu se reconnaître, périrent dans les flammes, ainsi qu'une vieille dame Champagne belle-mère de M. Lajeunesse. La maison avec deux autres bâtisses furent réduites en cendres. Et après l'incendie on recueillit les restes des trois malheureuses victimes, qu'une boîte de 2 pieds carrés put contenir sans peine. M. Murphy n'était âgé que de 31 ans, et M. Lynch de 28. Ils étaient tous deux natifs d'Irlande, et tous deux aussi écrivains fort distingués. M. Murphy se rangeait aussi parmi les orateurs sacrés de premier ordre.

ED. BENOIT.—A Saint Georges de Windsor, le 9, à l'âge de 75 ans, expirait, après une maladie de quelques jours seulement, souffert avec une patience et une résignation vraiment chrétienne, EDOUARD BENOIT, écr., maire de cette municipalité.

Ses funérailles ont eu lieu le 11, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le défunt était un de ces hommes énergiques qui ne reculent devant aucun obstacle, lorsqu'il s'agit de mener une entreprise à bonne fin. Il a le mérite de s'être sacrifié pour la cause de la colonisation, en laissant une belle position dans le commerce; à Saint-Hyacinthe, pour venir s'établir sur une terre nouvelle, à Saint-Georges de Windsor, alors que ce township n'était en grande partie, qu'une vaste forêt.

Il est le premier qui ouvrit un magasin à Saint-Hyacinthe, où il demeura dans le commerce 32 ans.

Arrivé à Saint-Georges de Windsor en 1861, on le vit travailler lui-même au défrichement de sa nouvelle propriété, avec un courage indomptable, prouvant par là qu'il n'avait pas perdu, pendant son séjour à la ville, les habitudes de travail qu'il avait contractées pendant sa jeunesse.

DAME BEAUDRY.—A Saint-Hyacinthe, le 9, à l'âge de 28 ans et demi, est décédée Dame MARIA LESPÉRANCE, épouse bien-aimée de M. Léonard Beaudry, bijoutier et fille aînée de M. Lespérance, de Longueuil. Le service a eu lieu samedi matin, à l'église paroissiale et le corps a été déposé dans les voûtes de la chapelle-cathédrale.

“ Cette vertueuse Dame et cette bonne mère a été enlevée à l'affection de ses parents et de ses amis à l'âge où le bonheur lui souriait, et Dieu la trouvant mûre pour le Ciel l'a appelée à lui pour la récompenser de son esprit de foi et de son éminente piété.”

RÉV. T. GIROUX.—A Québec, le 11, le Rév. THÉOPHILE GIROUX, curé de Saint-Hypolithe, diocèse de Montréal, à l'âge de 34 ans. Se sentant pris de la maladie qui l'a conduit au tombeau, il vint à Québec, auprès d'une sœur bien aimée, madame L. Darveau, recevoir les soins que réclamait sa triste situation. Mais il était déjà mûr pour le Ciel, et il sentit qu'il devait de suite se préparer au grand voyage de l'éternité. Il vit venir la mort avec la confiance que peut assurer une vie toute remplie de bonnes œuvres. Il a été inhumé le 17 dans l'église de Saint-Jean Baptiste de Montréal.

OLIV. CÔTÉ.—A Québec, le 11, à l'âge de 52 ans, OLIVIER CÔTÉ, manchonnier.

DAME VEUVE GAUTHIER.—A Québec, le 12, Madame JOSEPHTE TESSIER, veuve de feu Aug. Gauthier, en son vivant trésorier de la cité.

Dlle. MARTEL.—Samedi matin, le 12, JUDITH MARTEL, institutrice, fille de Jean Baptiste Martel, de La Baie du Febvre, rendait son âme à Dieu, à l'âge de vingt ans, après une douloureuse maladie soufferte avec une grande résignation.

ZÉNON SAUCIER.—A Sandy Bay, le 13, à l'âge de 4 ans, 11 mois et 11 jours, ZÉNON, fils unique et bien aimé de L. P. Saucier et de M. O. Barthe.

PHILÉAS LEMAY.—A Saint-Ours, le 14, à l'âge de 24 ans, Cus. PHILÉAS LEMAY rendait son âme à Dieu après une maladie de plus de 2 ans soufferte avec une résignation chrétienne. Le défunt, dans son court séjour sur la terre, avait su se créer un grand nombre d'amis qui, avec ses parents désolés, trouveront le vide bien grand et le regretteront longtemps.

GAB. BOUDREAU.—A Shédiac, le 26, muni de tous les secours religieux, GABRIEL BOUDREAU, à l'âge fort avancé de 88 ans et 3 mois. Né à Petitcodiac, il vint dès son bas âge habiter le Barachois et ce fut le premier à mettre la cognée à la forêt de l'Ohio, où il demeura jusqu'à sa mort, c'est-à-dire 60 ans. Le défunt, père de trois enfants, dont deux sont morts avant lui, laisse un grand cercle de parents et d'amis.

J. WHITEFORD.—A Saint-Hyacinthe, le 24, à la résidence de sa fille, Dame veuve Léandre Boivin, M. JOHN WHITEFORD, ancien horloger de la cité des Trois-Rivières, à l'âge avancé de 85 ans.

Le défunt était natif de Nicharkin, dans le nord de l'Irlande et vint dans le pays à l'âge de 20 ans. Vers quarante ans, il eut le bonheur de se convertir au catholicisme, et depuis il pratiqua avec une grande assiduité les pratiques de sa religion. Il possédait une foi bien vive et il est mort en fervent chrétien.

DOM. F. LEBLANC.—A Memramcook, le 20, s'endormait dans les bras du Seigneur, après une maladie de trois jours, soufferte avec résignation à la volonté divine et muni de toutes les consolations que donne l'Église à ses enfants, Dominique F. Leblanc, à l'âge de 65 ans. Le défunt laisse une épouse inconsolable, douze enfants et un grand cercle d'amis pour déplorer sa perte.

ZÉPH. MERCIER.—A Georgiaville, R. L., le 22, à l'âge de 50 ans, Mr. Zéphirin Mercier ; après une maladie de 15 jours (Choléra). Catholique exemplaire et bon canadien, il était estimé de tous ceux qui le connaissaient. Son corps a été le premier cadavre qui soit entré dans l'Église nouvelle de Georgiaville, et l'absoute a eu lieu immédiatement après la dédicace de l'Église. Mgr. Hendriken et quatre prêtres assistaient à la cérémonie. Mr. Mercier laisse une épouse et huit enfants qui le regretteront longtemps.

PIERRE BOUDREAU.—Au village des Boudreault, N. B. le 14, après une courte maladie, Thadée M. Boudreault, à l'âge de 69 ans et 4 mois. Il laisse pour déplorer sa fin subite, six enfants et un grand nombre de parents et d'amis.

EMM. C. GAUDET.—A Memramcook, N. B., le 17, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec patience et résignation, et muni de tous les secours et consolations que donne notre sainte Église à ses enfants, Emmanuel C. Gaudet, à l'âge de 88 ans.

LES APPARITIONS DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE

A LA GROTTTE DE LOURDES ET LE JAILLISSEMENT DE LA
SOURCE MIRACULEUSE.

XII

Le lendemain matin, la foule se trouvait devant la Grotte avant le lever du soleil. Bernadette arriva avec cette calme simplicité que n'altéraient ni l'hostilité menaçante des uns, ni la vénération enthousiaste des autres. La tristesse et les angoisses de la veille avaient laissé quelques traces sur son visage. Elle craignait encore de ne plus revoir l'Apparition, et quelle que fût son espérance, elle n'osait s'y abandonner.

Elle s'agenouilla humblement, appuyant l'une de ses mains sur un cierge béni qu'elle avait apporté ou qu'on lui donna, tenant de l'autre le chapelet.

Le temps était calme et la flamme du cierge ne montait pas plus droit vers le ciel que la prière de cette âme vers les régions invisibles d'où avait coutume de descendre l'Apparition bienheureuse. Il en était ainsi sans doute : car à peine l'enfant se fut-elle prosternée que l'ineffable Beauté dont elle invoquait si ardemment le retour se manifesta à ses yeux et la ravit hors d'elle-même. L'auguste Souveraine du Paradis arrêta sur l'enfant de ce monde un regard plein d'une inexprimable tendresse, paraissant l'aimer encore davantage depuis qu'elle avait souffert. Elle, le plus grand, le plus sublime, le plus puissant des êtres créés ; Elle, dont la gloire, dominant tous les âges et remplissant l'éternité, fait pâlir ou plutôt disparaître toute autre gloire ; Elle, la Fille, l'Épouse et la Mère de Dieu, elle sembla vouloir rendre tout à fait intimes et familiers les liens qui l'unissaient à cette petite fille inconnue et ignorante, à cette humble gardeuse de brebis. Elle l'appela par son nom, de cette voix harmonieuse dont le charme profond ravit l'oreille des anges.

—Bernadette ! disait la divine Mère.

—Me voici, répondit l'enfant.

—J'ai à vous dire pour vous seule et concernant vous seule une chose secrète. Me promettez-vous de ne jamais la répéter à personne en ce monde ?

—Je vous le promets, dit Bernadette.

Le dialogue continua et entra dans un mystère profond qu'il ne nous est ni possible ni permis de sonder.

Quoi qu'il en soit, quand cette sorte d'intimité fut établie, la Reine du Royaume éternel regarda cette petite enfant, qui la veille encore avait souffert et qui devait encore souffrir pour l'amour d'Elle, et il lui plut de la choisir comme l'ambassadrice de l'une de ses volontés parmi les hommes.

—Et maintenant, ma fille, dit-elle à Bernadette, allez, allez dire aux prêtres que je veux qu'on m'élève ici une chapelle.—Et en prononçant ces mots, sa physionomie, son regard et son geste semblaient promettre qu'Elle y répandrait des grâces sans nombre.

Après ces paroles, Elle disparut ; et le visage de Bernadette rentra dans l'ombre, comme, le soir, y rentre la terre, quand le soleil s'est effacé peu à peu dans les profondeurs de l'horizon.

La multitude se pressait autour de l'enfant, naguère encore transfigurée par l'extase. Tous les cœurs étaient émus. On l'interrogeait de toutes parts. On ne lui demandait point si la Vision avait eu lieu ; car, au moment de l'extase, tous avaient compris, avaient eu conscience que l'Apparition était là : mais on voulait savoir les paroles qui avaient été prononcées. Chacun faisait effort pour approcher de l'enfant et pour l'entendre.

—Que vous a-t-Elle dit ? Que vous a dit la Vision ? était une question qui partait de toutes les bouches.

—Elle m'a dit deux choses, l'une pour moi seule et l'autre pour les prêtres, et je vais tout de suite vers eux répondait Bernadette, qui avait hâte de reprendre le chemin de Lourdes pour remplir son message.

Elle s'étonnait, ce jour-là comme précédemment, que tout le monde n'entendit pas le dialogue et ne vit point la "Dame." "La Vision parle assez haut pour qu'on l'entende, disait-elle ; et moi aussi j'élève la voix comme à l'ordinaire." Or, durant l'extase, on remarquait bien les lèvres de l'enfant qui s'agitaient, mais c'était tout et on ne distinguait aucune parole.

LIVRE TROISIEME.

Lorsque Bernadette arriva dans la ville, les flots populaires s'étaient portés en avant pour voir ce qu'elle allait faire.

L'enfant descendit la route qui traverse Lourdes et en forme la principale rue ; puis s'arrêtant dans la partie inférieure de la ville, devant le mur de clôture d'un rustique jardin, elle en ouvrit la porte verte à clair-voie, et elle se dirigea vers la maison dont ce jardin dépendait.

La foule, par un sentiment de respect et de convenance, ne suivit pas Bernadette et demeura dans la rue.

Humble et simple, vêtue de ses pauvres habits raccommodés en maint endroit, la tête et les épaules couvertes de son capulet blanc en étoffe grossière, n'ayant en un mot nul signe extérieur d'une mission d'en haut, sinon peut-être ce royal manteau de l'indigence que Jésus-Christ a porté, la messagère de la divine Vierge apparue à la Grotte venait d'entrer chez l'homme vénérable dans lequel se personnifiait, en ce coin de terre et pour cette enfant, l'indéfectible autorité de l'église catholique.

Quoiqu'il fut encore de fort bonne heure, M. le curé de Lourdes avait déjà dit l'office divin.

Nous ne savons si, au moment où pour la première fois il allait entendre cette pauvre bergère, si petite aux regards de la Chair et du Monde, si grande peut-être suivant le Ciel, sa mémoire lui rappela les diverses paroles qu'il venait de prononcer, précisément ce jour-là, à l'Introït et au Graduel de la messe : *In medio Ecclesiæ aperuit os ejus....Lingua ejus loquitur judicium. Lex Dei ejus in corde ipsius.* " Ses lèvres ont parlé au milieu de l'Eglise. Sa langue a dit ce qui est juste. La loi de Dieu est dans son cœur. (1.)"

M. l'abbé Peyramale, tout en étant pleinement pénétré, en fidèle et pieux enfant de l'Eglise, de la possibilité des Apparitions, avait quelque peine à croire à la réalité divine de cette Vision extraordinaire qui, au dire d'une enfant, se manifestait sur les Rives du Gave, dans la Grotte, naguère inconnue, des Roches Massabielle. L'aspect de l'extase l'eût convaincu sans doute ; mais il n'avait rien vu de toutes ces choses que par des yeux étrangers, et de

(1) *Missel Romain*, 23 février. Fête de saint Pierre-Damien. Introït et Graduel de la Messe.

grands doutes étaient en lui, d'abord sur la réalité même des Apparitions, et ensuite sur leur caractère divin. L'Ange de ténèbres se transforme en effet par moments en Ange de Lumière, et une certaine inquiétude est légitime en ces matières. Il jugeait d'ailleurs nécessaire d'éprouver par lui-même la sincérité de la Voyante. Aussi accueillit-il Bernadette avec une défiance assez brusque dans l'expression et allant même jusqu'à la sévérité.

Quoiqu'il se fût tenu, comme nous l'avons dit, à l'écart des événements et qu'il n'eût, de sa vie, parlé à Bernadette, si nouvelle d'ailleurs parmi ses ouailles, il la connaissait pourtant de vue, quelques personnes la lui ayant montrée, la veille ou l'avant-veille, alors qu'elle passait dans la rue.

—N'est-ce pas toi qui es Bernadette, la fille de Soubirons, le meunier ? lui dit-il, dès que, après avoir traversé le jardin, elle se présenta devant lui.

Le prêtre éminent, dont nous avons fait le portrait, était avec ses paroissiens familier comme un père, et il avait coutume de tutoyer de la sorte tous les petits enfants de son troupeau. Seulement ce jour-là, le ton du père était sévère.

—Oui, c'est moi, Monsieur le Curé, répondit l'humble messagère de la sainte Vierge.

—Eh bien, Bernadette, que me veux-tu ?... Que viens-tu faire ici ? reprit-il non sans quelque rudesse et on arrêtant sur l'enfant un regard dont la froide réserve et la sévère inquisition étaient faites pour déconcerter une âme peu sûre d'elle-même.

—Monsieur le curé, je viens de la part de la " Dame " qui m'apparaît à la Grotte de Massabielle...

—Ah oui ! fit le Prêtre en lui coupant la parole, tu prétends avoir des Visions et tu fais courir tout le pays avec tes histoires. Qu'est-ce que tout cela ? Que t'est-il arrivé depuis quelques jours ? Qu'est-ce donc que ces choses extraordinaires que tu affirmes et que rien ne prouve ?

Bernadette était peinée, surprise peut-être ne son innocence, par l'attitude sévère et le ton presque dur qu'avait pris en la recevant M. le curé Peyramale, habituellement si bon, si paternel et si doux avec ses paroissiens et en particulier avec les humbles et les petits.

Bernadette, le cœur un peu serré, mais sans nul trouble et avec la paisible assurance de la vérité, raconta simplement ce que le lecteur connaît déjà.

L'homme de Dieu savait être supérieur à ses préventions personnelles. Accoutumé par une longue pratique à lire

dans le fond des cœurs, il admirait en lui-même, tandis qu'elle parlait, le caractère étonnamment vrai de cette petite paysanne, racontant en son rustique langage des événements aussi merveilleux. A travers ces yeux limpides, derrière ce candide visage, il apercevait l'innocence profonde de cette âme privilégiée. Il était impossible à sa noble et droite nature d'entendre un tel accent de vérité et de regarder ces traits harmonieux et purs, où tout était bon, sans se sentir intérieurement porté à croire en la parole de l'enfant qui parlait.

Les incrédules eux-mêmes, nous l'avons expliqué, n'accusaient déjà plus la sincérité de la Voyante. Dans ses extases, la Vérité venue d'en haut semblait l'illuminer tout entière et entrer en elle. Dans ses récits, la Vérité semblait sortir de sa personne et rayonner, réchauffant les cœurs, et dissipant, ainsi que les vains nuages, les confuses objections de l'esprit. Cette enfant extraordinaire avait, en un mot, autour de son front, comme une auréole de sincérité, visible aux yeux des âmes pures, et même à d'autres, et sa parole avait le don de chasser le doute.

Quelque inébranlable et arrêté que fût le caractère de M. Peyramale, quelle que fût sa fermeté d'âme et d'esprit, quelque vive que fût sa défiance, son cœur fut étrangement remué par une émotion—en apparence inexplicable—aux accents de cette Bernadenette dont on parlait tant et qu'il entendait pour la première fois. Cet homme si fort se sentait vaincu par cette toute-puissante faiblesse. Toutefois il avait trop d'empire sur lui-même, trop de prudence, pour se laisser aller à une impression qui, après tout, aurait pu le tromper. Simple particulier, il eût peut-être dit à l'enfant : " Je te crois." Pasteur d'un vaste troupeau, préposé à la garde de la vérité, il avait résolu de ne se rendre qu'aux preuves palpables et visibles. Aucun muscle de son visage ne trahit son agitation intérieure. Il eut la force de garder envers l'enfant sa physionomie rude et sévère :

—Et tu ne sais pas le nom de cette Dame ?

—Non, répondit Bernadette. Elle ne m'a point dit qui elle était.

--Ceux qui te croient, reprit le prêtre, s'imaginent que c'est la sainte Vierge Marie. Mais sais-tu bien, ajouta-t-il d'une voix grave et vaguement menaçante, que si tu prétends faussement la voir dans cette Grotte, tu prends le chemin de ne la jamais voir dans le ciel ? Ici, tu te dis seule à la voir. Là-haut, si tu mens en ce monde, les

autres la verront, et toi tu seras, pour ta tromperie, à jamais loin d'Elle, à jamais dans l'enfer.

—Je ne sais point si c'est la sainte Vierge, Monsieur le Curé, répondit l'enfant, mais je vois la Vision comme je vous vois ; et Elle me parle comme vous me parlez. Et je viens vous dire, de sa part, qu'Elle veut qu'on lui élève une chapelle aux Roches de Massabielle où Elle m'apparaît.

Le Curé regarda cette petite fille, lui intimant avec une si entière assurance cette demande formelle ; et, malgré son émotion d'auparavant, il ne put, devant l'humble et enfantine apparence de l'ambassadrice du ciel, s'empêcher de sourire de cet étrange message. L'idée que cette enfant était dans l'illusion succéda dans son esprit à l'émotion de son cœur, et le doute reprit le dessus.

Il fit répéter à Bernadette les termes mêmes qu'avait employés la Dame de la Grotte.

—Après m'avoir confié le secret qui me concerne et que je ne puis révéler, elle a ajouté : “ Et maintenant, allez dire aux prêtres que je veux que l'on me bâtisse ici une chapelle.”

Le prêtre garda un instant le silence. “ Après tout, songeait-il, c'est possible ! ” Et cette pensée que la Mère de Dieu lui envoyait, à lui pauvre prêtre inconnu, un message direct, le remplissait d'agitation et de trouble. Puis, il arrêta ses yeux sur l'enfant et se demandait : “ Où donc est la garantie de cette petite fille, et qu'est-ce qui me démontre qu'elle n'est pas le jouet d'une erreur ? ”

—Si la “ Dame ” dont tu me parles est vraiment la Reine du Ciel, répondit-il, je serai heureux, dans la mesure de mes forces, de contribuer à lui faire élever une chapelle ; mais ta parole n'est pas une certitude. Rien ne m'oblige à te croire. Je ne sais qui est cette Dame, et avant de m'occuper de ce qu'elle désire, je veux savoir si elle y a droit. Demande-lui, par conséquent, de me donner quelque preuve de sa puissance.

La fenêtre était ouverte et le regard du prêtre, plongeant sur le jardin, apercevait la végétation arrêtée et la mort momentanée que donnent aux plantes les frimas de l'hiver.

—L'Apparition, me racontes-tu, a sous ses pieds un rosier sauvage, un églantier qui sort des Roches. Nous sommes au mois de février. Dis-lui de ma part que, si elle veut la Chapelle, elle fasse fleurir le rosier.

Et il congédia l'enfant.

On n'avait pas tardé à savoir dans tous ses détails le dialogue qui venait d'avoir lieu entre Bernadette et le

prêtre, vénéré de tous, qui était, à cette époque, Curé de la ville de Lourdes.

—Il l'a mal reçue, disaient avec joie les philosophes, et les savants : il a trop de raison pour croire aux rêveries d'une hallucinée, et il s'est tiré avec infiniment d'esprit d'une situation difficile. D'un côté, donner son assentiment à de telles folies était impossible pour un homme de son intelligence et de sa portée; de l'autre opposer à tout cela une négation pure et simple, c'était se mettre à dos toute cette multitude fanatisée. Au lieu de tomber dans ce double écueil, au lieu de se laisser prendre dans les cornes de ce dilemme, il s'échappe tranquillement de la difficulté et, sans aller directement contre la croyance populaire, il demande très-finement une preuve visible, palpable, certaine, de l'Apparition, un Miracle en un mot, c'est-à-dire l'impossible. Il condamne le mensonge ou l'illusion à se réfuter d'eux-mêmes, et, avec l'épine d'un rosier sauvage, il fait crever ce gros ballon. C'est fort bien trouvé !

Le Commissaire, le Procureur impérial et leurs amis se réjouissaient de cette mise en demeure signifiée à l'Être invisible de la Grotte. "L'Apparition est sommée de montrer son passeport," était un mot qu'on répétait en riant dans les parages officiels.

—L'églantier fleurira, disaient les plus fermes parmi les croyants, ceux qui étaient encore sous l'impression du spectacle de Bernadette en extase.

Les uns et les autres attendaient avec impatience la journée du lendemain.

A continuer

—ooo—